

Le Conseil Général de la Creuse, réuni en séance plénière, le 19 Mai 2014

Vœu relatif au projet COMINOR

(Adopté à l'unanimité)

Considérant que le permis exclusif de recherches de mines d'or, cuivre, argent, zinc, antimoine, étain et substances connexes dit « Permis de Villeranges » délivré à la société Cominor pourrait avoir des conséquences dommageables sur la richesse faunistique et floristique de ce secteur géographique ;

Considérant que dans un passé récent avec les mines d'or du Châtelet, la Creuse a payé un lourd tribut lié à l'industrie minière (pollutions à l'arsenic et coûts de dépollution des sites) ;

Considérant qu'il a déjà été fait part aux associations de protection de l'environnement par différents courriers des inquiétudes sur ce projet ;

Considérant la proximité de la Réserve Naturelle de l'Etang des Landes située sur la commune de Lussat ainsi que le site Natura 2000, et que le périmètre concerné est par ailleurs localisé sur la seule nappe souterraine du Département ;

Considérant que le procédé d'extraction à base de cyanure reste polluant, que cela peut avoir des incidences notamment sur les circulations des eaux souterraines et sur les périmètres de protection d'eau potable ;

Considérant les inquiétudes grandissantes exprimées par les populations concernées ;

Considérant que ce projet ne peut pas trouver sa place dans le cadre de l'Agenda 21 mis en place par le Conseil général de la Creuse qui veut faire de son territoire un laboratoire du développement durable ;

Demande à Monsieur le Ministre de l'Economie, du Redressement Productif et du Numérique le retrait du projet PER de Villeranges attribué à la société COMINOR.